

Numéro	CA/2023-07-06/11
Date d'affichage	08/08/2023
Date de mise en ligne	08/08/2023
Date de transmission au Recteur	N/A

**Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 6 juillet 2023 portant approbation des tarifs du diplôme d'université  
« Panthéon-Sorbonne master in economics » de l'école d'économie de la Sorbonne**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs du diplôme d'université « Panthéon-Sorbonne master in economics » de l'école d'économie de la Sorbonne, dont la fiche financière est ci-après annexée.

<b>Délibération CA/2023-07-06/11</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	26
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	22
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	4

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

## Fiche financière

### Charges et produits prévisionnels de la formation

<b>Intitulé et niveau de la formation: DU PSME</b>	<b>Composante de gestion: EES</b>
--	-----------------------------------

#### Les charges

#### Les coûts de personnel

Coûts d'enseignement	Nbre enseignants	Nbre Heures CM	Nbre Heures TD	Total en HETD	Coût horaire standard de l'HETD <sup>(1)</sup> (€)	Coût total (€)
Enseignants statutaires de Paris 1 <b>PR</b>	1	36		54	354	19116
Maitre de Conf sur service	1	36		54	236	12744
Autres sur service (Doctorants)			176	176	58	10 208
Heures Complémentaires			323	383	54	20 682
				0		
	2	72	499	607		62 750
Vacataires (préciser si fonctionnaires ou non fonctionnaires)		288	204	636		
				0		
	0	288	204	636	58	36 888
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>360</b>	<b>703</b>	<b>1243</b>		<b>99638</b>

<sup>(1)</sup> coût à modifier si les coûts appliqués sont supérieurs aux coûts standards de Paris 1

Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels <sup>(2)</sup> (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Durée	Coût total (€)
BIATSS (1 BIATSS, 2 vacataires admin)	3	60 000	1,000		60 000

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

- Ce coût de BIATSS correspond-t-il à :
- (Cocher la case correspondante)
- un recrutement de BIATSS
  - un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste
  - la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

#### Les autres coûts

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des <b>services centraux, communs et généraux de l'Université</b> <sup>(3)</sup> Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	54 100
* frais de fonctionnement des <b>services de la composante</b> (à déterminer par la composante de gestion) Coûts directs de fonctionnement (reprographie, voyages/missions, documentations, réception, comm, logiciels)	56 000

<sup>(3)</sup> taux de prélèvement de 20 % sur le montant des produits

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>269 738</b>
----------------------	----------------

#### Les produits

	Nombre d'inscrits :	Tarif unitaire :	TOTAL (€)
Droits d'inscription au diplôme DU PSME tarif normal	40	6500	260 000
Droits DU PSME Réduits (BGF)	7	500	3 500
Gratuité DU PSME Convention UGU	5	0	0
Droits Réinscription	2	3500	7 000
Autres (préciser)			

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>270 500</b>
-----------------------	----------------

#### Le solde

<b>PRODUITS - CHARGES</b>	<b>762</b>
---------------------------	------------

Cette fiche est à remettre à la DEVE-POF 3 semaines avant examen par la CFVU et le CA